BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 901

57 – MOSELLE

GREFFE DU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE METZ

Ventes et cessions

944 440 247 RCS Metz.
LA PAUSE.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 100.00 EUR.
Adresse : Carrefour Zone, Centre Commercial, 57740 Longeville-lès-Saint-Avold.
Oppositions : Art. L236-30 du code de commerce.
Commentaires : Avis de projet d'apport partiel d'actif Avis au BODACC d'un projet d'apport partiel d'actif soumis au régime des scissions : -La société La Pause, Société par actions simplifiée à capital de 100 euros, dont le siège social est situé Zone commerciale du Heckenwald - 57740 Longeville-Les-Saint-Avold et qui est immatriculée au RCS de Metz sous le numéro 944 440 247, représentée par sa Présidente Madame Sabine WEBER, société bénéficiaire, -La société PACHA, Société par actions simplifiée au capital de 38.112,25 euros, dont le siège social est situé 17 rue Sainte-Croix - 57200 Sarreguemines et qui est immatriculée au RCS de Sarreguemines sous le numéro 390 889 020, représentée par sa Présidente Madame Sabine WEBER, société apporteuse, Par acte sous-seing privé en date du 13 juin 2025, les sociétés sus-désignées ont conclu un projet d'apport partiel d'actif aux termes duquel la société PACHA doit transmettre à la société La Pause sa branche d'activité de débit de boissons permettant l'exploitation d'une licence IV, salon de thé, restauration et brasserie de type rapide et sur place et exploitée au sein du centre commercial Carrefour sis Zone commerciale du Heckenwald - 57740 Longeville-Les-Saint-Avold et qui actera la mise en activité de la société La Pause, ledit projet d'apport partiel d'actif ayant été déposé le 16 juin 2025 auprès du Greffe du Tribunal Judiciaire de Metz pour la société La Pause et auprès du Tribunal Judiciaire de Sarreguemines pour la société PACHA. Les caractéristiques de ce projet d'apport partiel d'actif sont les suivantes : Évaluation de l'actif et du passif dont la transmission est envisagée à la société La Pause : -Actif apporté 42.227,58 € -Passif transmis 5.254,25 € -Actif net à transmettre 36.973,33 € Rémunération de l'apport : En rémunération de l'apport, la société LA PAUSE augmentera son capital de 35.000 euros pour le porter de 100 euros à 35.100 euros par émission au profit de la société PACHA de 35.000 actions ordinaires d'un montant nominal d'un (1) euro chacune, entièrement libérées Montant de l'augmentation du capital de la société bénéficiaire : 35.000 € Montant prévu de la prime d'apport : 1.973,33 €. Pour avis.